

## Objectifs :

- Développer l'éducation à la sécurité routière.
- Inciter à un mode de déplacement actif, citoyen, à pied ou à vélo.
- Favoriser l'apprentissage de la bicyclette dès le plus jeune âge

L'éducation à la sécurité routière s'intègre dans le socle de connaissances, de compétences et de culture et dans les programmes d'enseignement des cycles 1, 2 et 3, selon les modalités définies par la [circulaire n° 2016-153 du 12 octobre 2016](#) relative à la mise en œuvre du dispositif de l'attestation de première éducation à la route (APER). "L'acquisition des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier demeure une priorité. La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques concrètes, scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne.

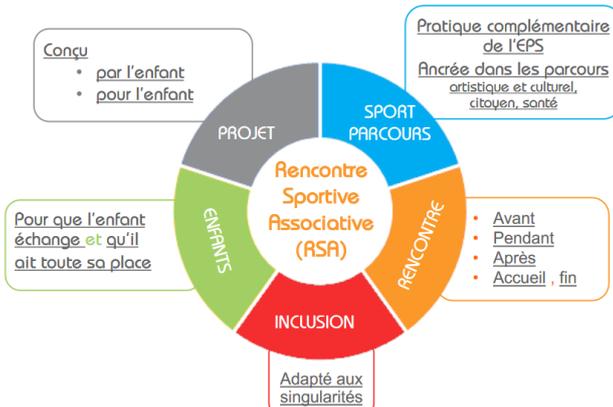
C'est pourquoi, dès le plus jeune âge, les enfants doivent progressivement prendre conscience des règles de sécurité et identifier les risques et les comportements à adopter aussi bien en tant que passagers, piétons, ou usagers d'engins roulants. Ils vont acquérir des connaissances et construire, dans la coopération, des compétences dont ils pourront tirer profit tout au long de leur vie."

## Présentation de l'opération

- Une étape c'est « un **déplacement actif, citoyen, à pied ou à vélo** », auquel s'ajoute un **regroupement**.
- Chaque enfant bénéficie, en amont, d'une **éducation à la sécurité routière**.
- L'activité centrale est le « **vélo** ».
- Chaque étape est ouverte aux enfants **licenciés USEP** de la maternelle au CM2.
- Chaque territoire organise le nombre d'étapes, répondant au cahier des charges, qu'il souhaite.

**1er MAI au 30 JUIN 2019**

## La Rencontre Sportive Associative USEP, c'est...



## Une étape du P'tit Tour c'est OBLIGATOIREMENT :

**Un déplacement actif, à pied ou à vélo**  
(pour se rendre sur le lieu de rassemblement)

+

**une rencontre**  
(elle réunit au moins 2 classes)



### 1- Un déplacement actif

Privilégier les déplacements :

- à **vélo**, sur la **voie publique**, pour les cycles 3.
- à **vélo** en milieu protégé ou à **pied** en milieu ouvert pour les cycles 2
- à **pied**, en milieu ouvert, pour les cycles 1

**2- Une rencontre**, sur un temps de rassemblement (départ, pause déjeuner, arrivée), pour :

- **Communiquer** autour de l'événement,
- **Valoriser** la/les dimension(s) éducative(s) choisie(s): la sécurité routière, la santé, les mobilités citoyennes, ...
- **Se passer** un témoin,
- **Impliquer** les enfants dans un temps protocolaire
- **Pratiquer** sur des ateliers  
—> sécurité routière  
—> vélo/activités de roue surtout si le déplacement s'est fait à pied.

**Il y a toujours un temps de pratique du VÉLO sur une étape du P'tit TOUR**

### 3- Une éducation à la sécurité routière

- En amont, lors du cycle d'apprentissage
- Lors du déplacement, par une mise en actes
- Sur un atelier de la rencontre

## Pourquoi s'engager dans l'opération nationale?



- **Fédération** : Contribuer, à chaque échelon, au rayonnement du mouvement
- **Sportive** : Créer un calendrier national, vitrine de notre vitalité
- **Scolaire** : Jouer pleinement notre rôle, au sein de l'école publique
- **Mouvement** : Afficher la rencontre sportive-associative
- **Pédagogique** : Faire rayonner notre expertise éducative

### Le Comité régional USEP s'engage à Les comités départementaux s'engagent à :

- Dynamiser et coordonner pour faire vivre l'opération.
- **N'inscrire à l'opération que des rencontres USEP répondant au cahier des charges.**
- Respecter l'échéancier « Inscription / bilan via le tableur régional.
- Utiliser la dénomination et le logo de l'opération
- Communiquer via le communiqué de presse « type ».
- Participer à la **revue de presse** nationale en renvoyant des articles insérés dans la page type.
- Communiquer via les **réseaux sociaux (#)**
- Mettre en place au moins une étape phare par département engagé qui s'intégrera au **calendrier national**.
- Inscrire les étapes sur le site « **Semaine nationale de la marche et du vélo** » quelle que soit la date.

### L'USEP nationale s'engage à :

- Mettre à disposition des ressources pédagogiques sous forme numérique
- Fournir les outils de **communication** : un communiqué de presse, une page « type » pour la revue de presse.
- Communiquer sur l'opération et sur le calendrier **national des étapes**.
- Accompagner l'**étape nationale de communication**, vitrine de l'opération.
- Apporter une **aide financière** via le contrat de développement régional.

### Les classes USEPiennes participantes s'engagent à :

- Pratiquer un cycle d'apprentissage sécurité routière ou apprentissage de la rue en amont de l'étape.
- Apprendre à rouler, seul ou en file, et à se déplacer à pied en groupe.
- Pratiquer un déplacement actif, à pied ou à vélo
- S'impliquer dans la dimension « citoyenne » de l'opération.

### L'organisateur USEP de l'étape s'engage à :

- Mettre en valeur la dimension nationale en utilisant la dénomination spécifique à l'opération
- Communiquer via la presse et les réseaux sociaux
- Faire remonter son bilan dans les délais
- Respecter les éléments constitutifs d'une étape : **un déplacement actif + un rassemblement autour du vélo**.

## PROCEDURES



### AVANT la rencontre

- Elle est inscrite sur le tableur régional (**au moins 1 mois avant**) : renseigner toutes les colonnes insérer le lien donnant accès au **dossier d'organisation** (contenu et déroulé).
- L'USEP nationale acte la conformité au cahier des charges.
- L'USEP nationale construit le calendrier national et communique

### APRES la rencontre

- Elle est justifiée (**au plus tard 2 mois après**) : renseigner toutes les colonnes + justificatif de la réalisation L'USEP
- L'USEP nationale **valide** l'étape en fonction des critères suivants :
  - Dénomination « *P'tit tour* »
  - Education à la sécurité routière
  - Déplacement actif, à pied, à vélo
  - Rassemblement / ateliers autour du vélo
  - **BONUS** : Participation à la revue de presse (Insertion de l'article dans la page type)